RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Procès verbal de la décision des associés du 06 /01/2025

Le 06/01/2025 à 14h, les associés de la société SCI LA LOUVIERE DEUX demeurant [redacted] représentés par ROSELYNE MARNEF gérante associée et chargée de la liquidation a pris les décisions suivantes :

- L'approbation des comptes de liquidation
- La répartition du solde de liquidation
- La constatation de la clôture des opérations de liquidation
- Le pouvoir en vue d'accomplir les formalités

Première décision : Approbation des comptes de liquidation

Les associés approuvent les opérations de liquidation ainsi que les comptes définitifs qui en résultent en faisant ressortir un solde POSITIF de zero euros, de ce fait, aucune repartition entre les associés ne sera effectuée.

Deuxième décision : Clôture définitive des opérations de liquidation

Les associés donnent quitus au liquidateur de sa gestion, et le déchargent de son mandat. Ils constatent la fin des opérations de liquidation et prononce la clôture définitive de la liquidation. Par conséquent, la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

Troisième décision : pouvoir en vue d'accomplir les formalités

Les associés donnent tous pouvoirs à MARNEF ROSELYNE pour effectuer les formalités afférentes aux décisions adoptées ci dessus.